Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_58-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

N° D2026-58

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03 juillet 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, CADIO Thierry, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PELUS Lucile, PUILLE Maryse, TORMOS Henri et DUFLOT Lucile.
Absents : JOUSSE Maëline (procuration à Fabien JOUSSE), BLOUIN Xavier (procuration à Roland LUCAS), VERNE Patricia (procuration à Julie GUÉMÉNÉ) et DAVID Thomas.
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 1**1 **Procurations :** 3

Secrétaire de séance : Lucile DUFLOT

FINANCES COMMUNALES – AMENAGEMENT DE LA VC2 – SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE ET AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRET DE CAR

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la VC2.
Pour ce dossier, l'équipe d'ADAO est assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune.
Monsieur le Maire fait savoir que ces travaux peuvent bénéficier de plusieurs subventions, notamment du département avec la répartition du produit des amendes de police et de la région avec l'aménagement des points d'arrêt de car.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à solliciter toute aide financière mobilisable dans le cadre de ce projet, notamment la répartition du produit des amendes de police auprès du département et l'aménagement des points d'arrêts de car auprès de la région.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260713-D2026_58-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour cette opération, notamment la répartition du produit des amendes de police auprès du département et l'aménagement des points d'arrêt de car auprès de la région.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, la Commune de Tressignaux s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des différents financeurs.**

Le Maire,
Fabien JOUSSE.